

Informations générales pour les organisateurs des conférences des Nations Unies concernant les questions de visa

Afin de pouvoir vous fournir l'assistance adéquate en matière de visas pour les participants de votre conférence, nous vous prions de suivre la procédure décrite ci-dessous :

1) Veuillez contacter le Ministère fédéral des Affaires étrangères avant d'envoyer les modalités d'inscription afin que nous puissions y ajouter des informations pertinentes concernant les visas (par ex. sur le système électronique de prise de rendez-vous des représentations allemandes à l'étranger et le système électronique de demande « Videx » – voir la fiche d'information pour les participants aux conférences).

2) Ensuite, veuillez nous envoyer une notification formelle contenant les informations nécessaires sur le lieu, le nombre prévu des participants, l'horaire et les contraintes régionales ainsi qu'un ou plusieurs exemples de lettre d'invitation.

3) Les participants s'inscrivent alors à la conférence. Nous pouvons vous orienter quant aux informations à mentionner dans la lettre d'invitation afin qu'elle puisse être traitée par la section visas à l'étranger. Voici les aspects les plus pertinents de la lettre d'invitation :

- Qui prendra en charge les frais de voyage et de vie pendant le séjour du participant ? Le participant / les Nations Unies ?

- Les Nations Unies fournissent-elles une assurance médicale de voyage adéquate au participant ?

- Le participant à la conférence effectuera-t-il d'autres voyages prochainement ? (A-t-il besoin d'un visa de long séjour ?)

- Pour quelle période le visa doit-il être délivré ? (Nous vous recommandons de prévoir dans votre demande une marge de quelques jours avant et après la conférence afin de disposer de plus de flexibilité pour la planification d'éventuelles rencontres autour de l'événement.)

Le participant devra présenter une copie de la lettre d'invitation lorsqu'il posera sa demande de visa.

4) Pour les conférences avec plus de dix participants, veuillez régulièrement nous envoyer des mises à jour au sujet des participants dans un tableau excel (nous vous enverrons un exemple).

Veuillez noter que nous ne pouvons envoyer de lettres d'appui pour visa individuelles aux

ambassades pour les conférences avec plus de dix participants. (Pour les conférences avec moins de dix participants, nous acceptons les notifications de demande de visa individuelles.)

Tout ceci doit être préparé bien d'avance car les capacités des sections visas au monde entier sont très souvent saturées plusieurs semaines à l'avance.

Les visas à entrées multiples permettent aux visiteurs qualifiés d'entrer et de sortir d'Allemagne pendant une durée maximale de 90 jours par période de 180 jours pendant cinq ans au maximum sans devoir faire une nouvelle demande à chaque fois. Cette possibilité s'adresse notamment aux personnes contraintes de voyager fréquemment pour des raisons professionnelles ou privées et qui ont prouvé leur fiabilité par l'utilisation réglementaire de visas antérieurs. Veillez indiquer dans la liste des participants si le demandeur voyage fréquemment dans les États Schengen. Dans ce cas, nous lui recommandons vivement de disposer d'une assurance-maladie pour toute la durée du visa demandé.

Merci de communiquer tout atelier ou toute conférence à OR02-04@diplo.de bien à l'avance, même sans ladite liste. Veuillez si possible nous transmettre en début d'année un planning des conférences prévues pour toute l'année.

Les demandes d'appui pour visa peuvent être adressées à OR02-04@diplo.de et OR02-0@diplo.de. N'hésitez pas à nous contacter en cas de question.